

Recevoir les représentants de l'islam à l'Elysée, c'est un crime contre la France et les Français

écrit par Jean Lafitte | 5 janvier 2018



L'islam, religion ou idéologie totalitaire ?

Ce matin, tout en préparant mon petit déjeuner, j'entendais RTL nous parler des contacts multipliés de Macron avec les représentants des grandes religions de France, dont l'islam. Et l'on s'interroge sur la légalité de ces contacts publics et répétés eu égard à la « laïcité ». Je n'ai pas l'intention de revenir sur les sottises qu'on peut dire et écrire sur le sujet au nom de la loi du 9 décembre 1905 qui aurait fondé la « laïcité », alors que son objet explicite était la « séparation des Églises et de l'État » et que n'y figurent ni les mots « laïcité, laïc ou laïque », ni même le mot « religion ».

Mais je voudrais mettre rapidement noir sur blanc les quelques réflexions qui me sont venues eu égard à deux textes fondamentaux en la matière :

Article X de la *Déclaration des droits de l'homme et du*

citoyen de 1789, explicitement intégrée à la Constitution par son Préambule : « Nul ne doit être inquiété pour ses **opinions**, même religieuses, **pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.** »

Article 1^{er} de la loi de 1905, « La République assure la **liberté de conscience**. Elle garantit le **libre exercice des cultes** sous les seules **restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.** »

Il faut d'abord se souvenir qu'à peu près toutes les « lois » datées sont pour une bonne part des textes de circonstances, et que leur “valeur éternelle” n'est qu'un concept exprimant le besoin de stabilité et la résistance au changement. Donc, en 1789, sur la fin du « siècle des Lumières », on veut mettre fin à la prétention de l'Église catholique à régir toutes les consciences ; mais si la société peut s'accommoder de tout ce qui peut bouillir dans le crâne des citoyens, elle ne peut en tolérer les manifestations qui troubleraient l'ordre public ; et elle confie la définition de cet ordre à la loi, durable, mais toujours modifiable.

Mais en 1905, ce à quoi on veut mettre fin, ce sont les pouvoirs accordés par les lois en vigueur aux églises, et spécialement à l'Église catholique, dans un contexte d'affrontement violent entre pour et contre. Et les restrictions prévues sont uniquement celles de la loi elle-même, essentiellement dirigée contre des pratiques de l'Église catholique.

Première conclusion : pour régler les problèmes incontestables posés par les agissements de personnes se réclamant de l'islam, le cadre constitutionnel défini par la Déclaration de 1789 l'emporte de loin sur le cadre purement législatif de la loi de 1905.

Quelle est donc la situation de l'islam par rapport à l'ordre public défini par les lois en vigueur ?

La réponse est dans l'examen objectif de **ce qu'est véritablement l'islam**. Voici la mienne :

« Fondé sur le Coran, livre prétendument dicté par Dieu (Expressément nommé dans la Marseillaise (Couplet III), la Constitution de l'An XII (18 mai 1804) et celle du 4 novembre 1848 ; précédemment, « Être suprême » dans la Déclaration de 1789 et les constitutions suivantes), Allah en arabe, mais "fabriqué" par les détenteurs du pouvoir dans les pays arabes entre 620 et 847, l'islam est une **idéologie politique totalitaire** dont la seule raison est d'asseoir le pouvoir de ces tyrans en usant des ressorts psychologiques du sentiment religieux.

« Quoi qu'en pensent beaucoup de musulmans sincères, premières victimes de cet **énorme mensonge politique**, l'islam ne peut donc en aucun cas être considéré comme une religion véritable, mais seulement jugé d'après le contenu explicite du Coran et sa propre histoire depuis le VII^{ème} s.

« Le Coran lui-même est **semé d'appels à la haine et au meurtre** contre tous ceux qui ne lui sont pas soumis, et spécialement des Juifs et des Chrétiens. Il s'agit d'appels au génocide tel que condamné par nos lois ; voir <http://resistancerepublicaine.com/2017/12/20/le-coran-provocation-au-genocide-des-mecreants/>. »

Certes, « comparaison n'est pas raison », mais imaginons que quelqu'un déclare soudain qu'il a eu une révélation de Donar, le dieu des Germains que d'autres nomment Thor, et que, selon ce dieu guerrier protecteur des Européens authentiques, c'est lui-même qui a dicté *Mein Kampf* à Hitler, alors emprisonné pour ses idées. Et de préconiser la lecture attentive de ce livre divin, qui doit être la règle de vie de tout Européen authentique. Il trouverait sans doute des « fidèles » -, car notre époque sans repères est ouverte à toutes les billevesées, même mortifères. La République lui souhaiterait-elle une bonne année 2018, sous les ors de l'Élysée ?

Je conclus : aucun homme politique digne de ce nom ne peut ignorer tout cela, que tout citoyen qui le veut bien peut facilement vérifier. Dès lors, traiter l'islam comme une

religion véritable, c'est acquiescer à son mensonge permanent en vue de la conquête du monde lancée il y a 14 siècles. Ce n'est pas seulement une forfaiture légale, c'est un crime contre la France et les Français, exposés à une violence sanguinaire qui a déjà fait trop de victimes.